

Histoire brève de l'électrification de Pers-Jussy



SAIC PERS LOISINGES
76, chemin du Beule - 744930 PERS-JUSSY
TEL : 04 50 94 46 89 / FAX : 04 50 94 45 96



Éditeur :

SAIC Pers Loisinges en collaboration avec les Amis de Pers-Jussy et le bulletin Pers-Jussy Autrefois - Aujourd'hui

Auteur : Roger Charbonney, les Vuardes, 744930 Pers-Jussy

Date : octobre 2014

Tirage : 700 exemplaires

Reproduction partielle autorisée avec mention de la source. Le copyright appartient à l'éditeur.

Syndicat d'Intérêt collectif agricole Lers - Jussy

Un compromis de Constitution et de participation a été signé par les habitants des hameaux de Lers (chef-lieu) et de Loisinges, à la date du 6 février 1921
 Le Conseil d'administration a été élu à la même date par les membres présents au nombre de 43. Le conseil d'administration, comprenant 8 membres est composé comme suit :

Hameaux de Lers Décarroux François Perdel Jean-Claude Constantin Marie-François Jaquet François	Hameaux de Loisinges Bard François Marchal François Rougumet Pictet Dubouloz Philippe
---	---

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 9 février a élu son bureau

Ont été nommés Président : Décarroux François Vice-Président : Marchal François Trésorier : Perdel Jean-Claude Secrétaire : Jaquet François

Statuts

Titre premier

Constitution du syndicat. Article 1^{er}. - Entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts, il est formé un syndicat agricole d'intérêt collectif, association professionnelle qui sera régie par les lois du 21 mars 1884, 5 août 1920, par le décret du 6 février 1921 et par les dispositions ci-après.

Article deux. - L'association prend le titre de « Syndicat Agricole d'intérêt collectif de Lers-Jussy »

Le siège social est établi à Lers-Jussy
 Sa durée est illimitée ainsi que le nombre de ses membres.
 Elle commencera le jour du dépôt légal des statuts.

Titre deuxième

Composition du syndicat

Article trois. - Peuvent faire partie du syndicat :

- 1^o Les propriétaires, locataires, usagers ou usagers de fonds ruraux, les faisant valoir par eux-mêmes ou par autrui.
- 2^o Les fermiers, métayers, ouvriers agricoles et, en général, toute personne exerçant une profession agricole, à l'agriculture.

Il sera établi des règlements ultérieurs par les soins du conseil d'administration.

Article vingt-deux. - Les présents statuts seront imprimés, un exemplaire en sera déposé aux minutes de M^{re} l'achet, notaire à Reignier, deux exemplaires en seront déposés à la mairie du siège social et un exemplaire en sera remis à chaque adhérent, avec indication de son nom et de son numéro d'entrée, de la date de son admission. Il portera la signature du Président, ce qui, en toute circonstance, vaudra au titulaire à établir sa situation de membre du syndicat.

Dressé à Lers-Jussy le premier jour mil neuf cent vingt-un.

Suivent les signatures

N ^o	Noms et Prénoms des adhérents	Signatures des adhérents	N ^o	Noms et Prénoms des adhérents	Signatures des adhérents
1	Décarroux François	Décarroux François	29	Bisot Léon	Bisot Léon
2	Marchal François	Marchal François	30	Bisot Claude	Bisot Claude
3	Perdel Jean-Claude	Perdel Jean-Claude	31	Roquet Alexandre	Roquet Alexandre
4	Jaquet François	Jaquet François	32	Constantin Marie-François	Constantin Marie-François
5	Constantin Marie-François	Constantin Marie-François	33	Marchal Jules	Marchal Jules
6	Rougumet Pictet	Rougumet Pictet	34	Dubouloz Jules	Dubouloz Jules
7	Dubouloz Philippe	Dubouloz Philippe	35	Journalet Joseph	Journalet Joseph
8	Bard François	Bard François	36	Dubouloz Pictet	Dubouloz Pictet
9	Maisot Pictet	Maisot Pictet	37	Perdel Alexandre	Perdel Alexandre
10	Décarroux Marie	Décarroux Marie	38	Dubouloz Jean-Baptiste	Dubouloz Jean-Baptiste
11	Dard Jules	Dard Jules	39	Barroy Louis	Barroy Louis
12	Roquet Jules	Roquet Jules	40	Buffard Jules	Buffard Jules
13	Roquet Jules	Roquet Jules	41	Roquet Jules	Roquet Jules
14	Roquet Jules	Roquet Jules	42	Roquet Jules	Roquet Jules
15	Roquet Jules	Roquet Jules	43	Roquet Jules	Roquet Jules
16	Roquet Jules	Roquet Jules	44	Roquet Jules	Roquet Jules
17	Roquet Jules	Roquet Jules	45	Roquet Jules	Roquet Jules
18	Roquet Jules	Roquet Jules	46	Roquet Jules	Roquet Jules
19	Roquet Jules	Roquet Jules	47	Roquet Jules	Roquet Jules
20	Roquet Jules	Roquet Jules	48	Roquet Jules	Roquet Jules
21	Roquet Jules	Roquet Jules	49	Roquet Jules	Roquet Jules
22	Roquet Jules	Roquet Jules	50	Roquet Jules	Roquet Jules
23	Roquet Jules	Roquet Jules	51	Roquet Jules	Roquet Jules
24	Roquet Jules	Roquet Jules	52	Roquet Jules	Roquet Jules
25	Roquet Jules	Roquet Jules	53	Roquet Jules	Roquet Jules
26	Roquet Jules	Roquet Jules	54	Roquet Jules	Roquet Jules
27	Roquet Jules	Roquet Jules	55	Roquet Jules	Roquet Jules
28	Roquet Jules	Roquet Jules	56	Roquet Jules	Roquet Jules

Article quatre. - Pour devenir membre du syndicat on devra être admis par le conseil d'administration.

Article cinq. - Tout sociétaire reste membre du syndicat tant qu'il n'a pas adressé sa démission par lettre recommandée au Président ou qu'il n'a pas signé sur le registre spécial tenu au siège social - Son exclusion pourra être décidée par le conseil d'administration après délibération motivée dont communication pourra être donnée à l'intéressé.

Tout membre démissionnaire ou exclus doit le montant de sa cotisation annuelle en cours; il perd tous ses droits au patronage social.

Article six. - Le prix de la cotisation annuelle payable chez le trésorier est fixé à deux francs.

Titre troisième But du syndicat

Article sept. - Le syndicat a pour but général l'étude de la défense des intérêts agricoles et pour buts spéciaux :

- 1^o De provoquer et favoriser des essais de culture, d'engrais, de semailles, d'expériences les instruments perfectionnés et tous autres moyens propres à faciliter le travail, augmenter la production, diminuer le prix de revient et réduire autant que possible le coût de la vie dans les campagnes.
- 2^o De faciliter l'acquisition des engrais, instruments, animaux, semences et toutes matières premières ou fabriquées utiles à l'agriculture.
- 3^o De favoriser la vente des produits agricoles.
- 4^o De favoriser le développement de l'agriculture par la création et l'exploitation d'un réseau de transport et de distribution d'énergie électrique dans les villages de Lers-Jussy (chef-lieu) et de Loisinges, ainsi qu' dans les autres villages de la commune de Lers-Jussy ou des communes avoisinantes.

Titre quatrième Administration

Article huit. - Le Syndicat est administré par un conseil dont les fonctions sont gratuites, sauf toutefois le remboursement de tous les déboursés frais de déplacement.

Le conseil comprend :

- 1^o Un bureau composé d'un Président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.
- 2^o Quatre membres.

Les membres du conseil sont élus par trois ans par l'Assemblée générale à la majorité absolue des suffrages exprimés. Tous sont rééligibles. Ils sont choisis par nombre égal dans chacun des villages intéressés.

Article neuf. - Le Président élu par le conseil, préside les séances, dirige les débats et les travaux du syndicat, le représente en justice et dans tous les actes de la vie civile, ordonnance les dépenses. Le vice-président, en cas de partage, le vice-président remplace le président en cas d'empêchement.

N ^o	Noms et Prénoms des adhérents	Signatures des adhérents	N ^o	Noms et Prénoms des adhérents	Signatures des adhérents
67	Roquet François-Jean	Roquet François-Jean	76	Roquet Jean-Claude	Roquet Jean-Claude
68	Roquet Jules	Roquet Jules	77	Roquet François	Roquet François
69	Roquet Jules	Roquet Jules	78	Jaquet Jean	Jaquet Jean
70	Roquet Jules	Roquet Jules	79	Maisot Pictet	Maisot Pictet
71	Roquet Jules	Roquet Jules	80	Constantin Marie-François	Constantin Marie-François
72	Roquet Jules	Roquet Jules			
73	Roquet Jules	Roquet Jules			
74	Roquet Jules	Roquet Jules			
75	Roquet Jules	Roquet Jules			

Il est ensuite procédé à l'élection du conseil d'administration composé comme il est indiqué à l'article 8 et ont été élus les membres adhérents ci-après :

Membres du bureau

Président : M^{re} Décarroux François
 Vice-Président : M^{re} Marchal François
 Secrétaire : M^{re} Jaquet François
 Trésorier : M^{re} Perdel Jean-Claude

Membres du conseil

M^{re} Constantin Marie-François
 M^{re} Rougumet Pictet
 M^{re} Dubouloz Philippe
 M^{re} Bard François

à Lers-Jussy le premier jour mil neuf cent vingt-un.

Chapitre 1

La fondation des organisations pionnières

Actuellement 600 foyers de la commune de Pers-Jussy reçoivent une facture d'électricité intitulée « SAIC Pers Loisinges » et cela alors que, depuis la fin de la guerre 39-45, la plupart des habitants de notre département sont raccordés à l'EDF. L'acronyme SAIC signifiant « Syndicat agricole d'intérêt collectif », la particularité peut paraître d'autant plus énigmatique que la quasi-totalité des clients de la SAIC n'exercent plus la moindre activité dans le domaine de l'agriculture !

Or, il s'avère que ce qui pourrait passer pour une bizarrerie est étroitement lié à l'histoire de l'électrification de la commune. En effet, trois ans environ après la fin de la guerre 1914-1918, des citoyens de Pers-Jussy prirent l'initiative de fonder quatre entités dévolues au transport et à la distribution de l'électricité. Deux d'entre elles, couvrant les lieux-dits des Roguet – Épineuse ainsi que d'Ornex, furent reprises il y a plusieurs décennies par la commune et EDF. Elles n'ont malheureusement pas laissé d'archives connues. Par contre, pour les deux autres entités, quelques documents ont été retrouvés dans les archives de la SAIC.

C'est à partir de ces derniers que je vais tenter d'exposer l'histoire de la fondation des organisations pionnières à l'origine de la SAIC d'aujourd'hui.

Ces organisations sont le « Syndicat d'intérêt collectif agricole de Pers-Jussy, le SICA » et la « Société coopérative agricole de Jussy, la SCAJ ». Les statuts constitutifs de ces entités datent, pour le premier du 6 février 1921, pour la seconde du 14 mars 1921.

Au premier abord, la lecture de ces documents, très formalistes, peut paraître un peu rébarbative. Toutefois, à part les passages très longs consacrés à des questions de forme, ils constituent la clé qui permet de saisir ce que furent alors les conditions légales, l'environnement sociologique, les contraintes techniques et historiques du long processus de l'électrification en milieu rural.

Au sujet des conditions légales, il apparaît que la forme juridique des deux entités n'est pas la même.

L'une (la SCAJ) est une société coopérative « à personnel et capital variable » admettant comme membres « toute personne ayant une profession liée à l'agriculture », soit les propriétaires de fonds ruraux ainsi que les fermiers, métayers et ouvriers agricoles. Son patrimoine initial est constitué par un capital social de 6000 francs apporté par les fondateurs les plus fortunés. Par exemple, Madame la baronne de Cevins avait, à elle seule, souscrit une vingtaine de parts de 25 francs.

L'autre (le SICA) est un syndicat, une « association professionnelle » ouverte exclusivement aux membres du Syndicat des agriculteurs savoyards. Son patrimoine est composé de dons et legs, de subventions ainsi que des prêts constitutifs du capital social, soit 52300 francs au 31 décembre 1921.

Parmi les références juridiques mentionnées dans les actes de fondation, il est surprenant de découvrir que le Syndicat d'intérêt collectif mentionne encore une loi de 1884 qui légalisait les syndicats et abrogeait de fait la loi Le Chapelier de 1791. Cette dernière, marquée par l'idéologie économique du non interventionnisme, proscrivait tant les rassemblements paysans et ouvriers que les ententes patronales.

Plus important, si nous considérons les objectifs des fondateurs, est l'évocation de la loi toute nouvelle du 5 août 1920 et son décret d'application de février 1921. Cette loi stimulait, par le biais de subventions et de prêts à bas taux du Crédit agricole, la création de Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité (SICAE). A l'époque près de 80% des communes de France ne bénéficiaient en effet d'aucun raccordement au réseau électrique et les pouvoirs publics, opposés à toute étatisation mais soucieux de combler ce retard, optèrent pour des mesures de soutien à l'initiative privée.

Il est frappant de constater la rapidité de réaction des Pers-jussiens à la promulgation de ces lois d'encouragement : quelques mois à peine !

On peut suivre la chronologie de la fondation des SICAE de Pers-Jussy en consultant les procès-verbaux du Conseil municipal ¹⁾. Ils concernent « la concession des lignes de distribution d'énergie électrique » dans divers périmètres de la commune. A chaque fois il est souligné que les associations demanderessees sont « d'intérêt public » et « que toutes les personnes désirant employer l'électricité y seront acceptées ». La première concession date du 12 juin 1921 et elle a été attribuée à la SAIC. Puis suivent :

- la Société agricole de Jussy (Vers Caut, Jussy, la Charmille, le Marais, Cevins, la Crosaz) le 31 juillet 1921 ;
- la Société d'intérêts collectif et agricole d'Ornex, Chevranges, Marny Biollay et la Collay le 22 février 1923 ;
- la Société d'intérêts collectifs des Roguet – Épineuse le 9 avril 1923 ;

C'est donc une véritable vague de fond qui se produit. D'emblée, la quasi-totalité de la population du village se trouva convaincue par les bienfaits potentiels de l'électricité. Il suffit de relever le très grand nombre des adhérents fondateurs : 80 pour le SICA, 52 pour la SCAJ. Et cela alors que le nombre des ménages de toute la commune s'élevait à 414 lors du recensement de 1911 et qu'il avait même probablement baissé en 1921 du fait de la guerre. Il conviendrait en outre d'ajouter les adhésions auprès des sociétés dont les archives ont disparu. Par conséquent, il est vraisemblable que la quasi-totalité des exploitants agricoles concernés avaient opté pour le rattachement à ces structures pionnières.

Cela dénote à la fois un noble désintéressement, et une

grande confiance en l'avenir. Noble désintéressement car il fallait tout à la fois participer à la constitution du capital social et travailler bénévolement. Une grande confiance en l'avenir car presque rien, en 1921, n'était certain de ce que l'électrification était susceptible d'apporter de positif au monde paysan. Celui-ci était même réputé, en général, très méfiant à l'égard d'un « progrès » estimé trop coûteux et susceptible d'alimenter le chômage !

Comment ne pas éprouver le plus grand respect à l'égard de ces dizaines de villageois signataires des actes de fondation. Il apportèrent leur foi en l'avenir et ne furent pas avare de leurs deniers.

La guerre de 1914-1918 n'avait pas seulement mis en évidence le retard du pays en matière d'électrification et sa dépendance de l'étranger. Elle avait surtout provoqué une véritable hécatombe. Le monument aux morts de la commune compte pas moins de 87 noms ! Comme le souligne un article publié dans la revue, municipale de Pers-Jussy en 1998 ²⁾ : « si on compare avec la population masculine mobilisable, on arrive à une proportion qui approche les 20% ! » D'où une pénurie aiguë de main d'œuvre, accentuée encore par un nombre élevé d'invalides de guerre dont six au moins moururent de leurs blessures entre 1919 et 1921.

Ce sont les femmes qui durent suppléer à cette carence de la force de travail masculine et ainsi assurer la survie des exploitations agricoles. Cette conjoncture explique la très forte mobilisation féminine lors de la mise sur pied du SICA et de la SCAJ en 1921 : le proportion des dames atteignait 24% des fondateurs pour la première et 29% pour le second.

Il convient aussi de remarquer que l'électrification ne fut pas l'objectif unique des organisations pionnières. La SCAJ avait certes « pour objet immédiat » de doter divers lieux de Pers-Jussy en « réseaux électriques pour l'éclairage et l'utilisation des forces aux besoins de l'agriculture. ». Par contre, le SICA avait « pour but général l'étude et la défense des intérêts agricoles » : essais de cultures, expérimentations diverses, acquisition en commun de produits utiles, facilitation de la ventes des produits. La création et l'exploitation d'un réseau de distribution de l'électricité n'est mentionnée qu'en quatrième point.

En fait, pour les uns et les autres c'est bien l'objectif de l'électrification du village qui l'emporta. Tributaire de gros investissements, il constitua d'emblée, et de très loin, le poste dominant des dépenses.

Sur le plan national, on s'inquiétait beaucoup de la forte baisse de la production indigène due à la guerre. Par exemple, la revue « l'Agriculture nouvelle » estimait que la France faisait face à une grave crise de quantité, qu'il y avait urgence à intensifier la production, qu'il fallait en particulier mieux utiliser la main d'œuvre et les fertilisants.

En Haute-Savoie, outre l'évolution législative, il y eut une conjonction d'éléments favorables à la modernisation

du monde agricole.

Celui-ci, basé sur la petite exploitation familiale n'était pas endetté ; plus encore que dans d'autres régions, l'indice des prix s'étant temporairement stabilisé au niveau d'avant guerre, il y avait, comme le déplore l'Agriculture Nouvelle ³⁾ « surabondance du signe monétaire ». On pouvait donc investir.

Et on le pouvait d'autant mieux à Pers-Jussy que l'hydroélectricité était une ressource énergétique à la fois familière, proche et aisément disponible. Contrairement aux régions de plaine, les Pyrénées et les Alpes eurent la capacité de répondre les premières aux vœux des ingénieurs qui préconisaient alors l'expansion de l'électrification comme « la clé qui aurait permis aux nations de sortir de la crise économique et de la crise financière qui sévissent actuellement sur l'humanité tout entière. » ⁴⁾

Tandis qu'en 1918 plus des trois quart des communes françaises ne bénéficiaient d'aucun raccordement électrique, qui pouvait ignorer, dans notre village, que la Roche-sur-Foron fut, en 1885, la première petite ville d'Europe à adopter l'éclairage public à l'électricité et que les tramways de Genève étaient pratiquement tous électrifiés dès 1909 ?

C'est à la même date que fut construite une centrale sur le torrent du Borne, au hameau du Pont de Rumilly destinée à prendre le relais de la dynamo du petit barrage du Foron vouée à pourvoir au seul besoin de l'alimentation des lampes à incandescence. La nouvelle centrale du Borne disposait d'une surcapacité qui lui permettait de vendre du courant aux communes environnantes.

Pour la SCAJ, l'article 3 des statuts opta d'emblée pour « prendre le courant à l'endroit le plus favorable sur le réseau de la Société électrique du Borne », le feu vert pour la convention définitive étant donné lors de l'assemblée générale du 10 juillet 1921.

Le SICA ne fait pas mention de la Société électrique du Borne dans ses statuts. Les procès-verbaux des assemblées de ce syndicat n'ayant pas été retrouvés dans les archives de la SAIC, c'est le registre des dépenses qui nous laisse supposer qu'une convention avec le Borne fut signée probablement en 1921 (le registre évoque des « sommes payées aux électriciens ») et sans doute en 1922, le registre de cette année indiquant clairement « payé à la Société du Borne l'index des compteurs. »

En outre, le procès-verbal de la séance du Conseil communal de Pers-Jussy mentionne en date du 10 juin 1923 la signature d'une « Concession d'État d'une distribution d'énergie électrique à la Société électrique du Borne », concession qui concerne l'alimentation des communes de Cornier, Étaux, Amancy, Pers-Jussy, la Roche et qui est acceptée pour une durée de 40 ans.

Outre ceux évoqués plus haut, il est encore deux autres facteurs, aujourd'hui difficile à évaluer parce qu'immatériels, qui contribuèrent à susciter

l'enthousiasme des Pers-Jussiens de 1921 pour l'électrification du village.

C'est d'abord l'influence de la revue « l'Agriculture Nouvelle » ⁵⁾ qui plaidait inlassablement en faveur du progrès et de la modernisation, pour la mise en œuvre rapide de toutes les innovations, de l'usage massif des engrais à la mécanisation la plus large. Et cela avec un parti pris habile de vulgarisation : proche de la pratique, soucieux de répondre aux questions concrètes. L'urgence était alors de retrouver l'autonomie alimentaire perdue du fait de la guerre et de nourrir convenablement une population fortement éprouvée. Les exploitations agricoles avaient été dévastées par le conflit, en particulier du fait des réquisitions touchant le bétail, les céréales, tout ce dont l'armée avait besoin.

Ensuite et surtout, il apparaît important de tenir compte du fait que les conscrits libérés revenaient dans leurs campagnes riches du contact de leurs camarades citadins. Ces derniers étaient alors familiers du machinisme, des grandes usines modernes, de l'usage de l'électricité dans la vie quotidienne. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui l'écart qui les séparait d'un monde rural demeuré en marge, peu perméable à la notion de progrès et qui fut même incité souvent à la rejeter. Les utopies répandues à grand fracas et à grands frais par certains ingénieurs ambitieux se révélèrent d'emblée inadaptées aux maigres ressources de la majorité des paysans d'alors ! Le brassage induit par l'horrible conflit de 14-18 eut pour effet de combler ce fossé ville – campagne, de faire

prendre conscience aux uns et aux autres qu'ils étaient citoyens d'un seul et même pays.

Très tôt, l'électricité déboucha sur un monde enchanté, qui ouvrait des horizons sans limite, assurerait sans faille et sans frontière le bonheur de l'humanité. L'électricité devint « une fée » et le demeura longtemps puisque, en 1937 encore, Raoul Dufy réalisa pour l'exposition internationale de Paris une peinture murale de six cents mètres carrés intitulée « La Fée Électricité » ! C'est l'Exposition Internationale d'Électricité de 1881 qui donna le ton. Son catalogue évoque « la science merveilleuse » qui « déconcerte l'esprit par ses surprises incessantes ». L'usage de la téléphonie servait « à relier le père et l'enfant » et permettait « au timbre même de la jeune voix de constater la santé et la bonne humeur du collégien... ». Il fut aussi question du labourage électrique jugé prometteur malgré son coût exorbitant de 50000 francs de l'époque ⁶⁾. La revue de l'Exposition fait état, autre merveille jamais réalisée, d'un tunnel ferroviaire sous... l'Atlantique reliant le Canada à la Grande-Bretagne ! ⁷⁾

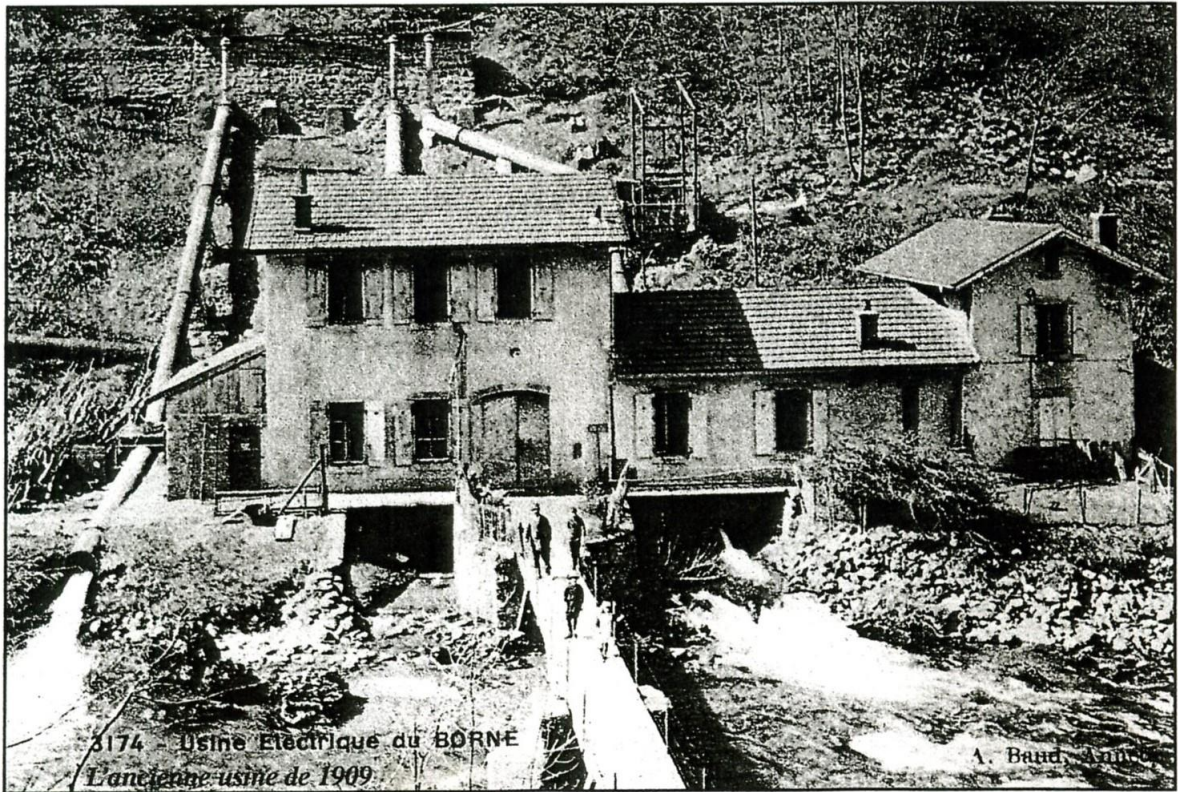
Ces rêveries participèrent, en y ajoutant peut-être la lecture de Jules Verne, à l'optimisme électrique des Pers-jussiens de 1921, en leur espoir en une vie meilleure qui firent d'eux des pionniers de l'électrification rurale en France.

Notes :

- 1) Les procès-verbaux des séances du Conseil communal se trouvent dans les archives de la communes. Elles sont accessibles en mairie.
- 2) Article accessible sur le site des Amis de Pers-Jussy (<http://amisdepers-jussy.org/0-rep.b.muni/98-p.j.guerre.14-18.html>)
- 3) L'Agriculture Nouvelle, No 11 1920
- 4) Histoire de l'électricité en France, tome 2 1919-1946, p. 516 citant un discours de M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics.
- 5) L'Agriculture Nouvelle, numéros de 39 années disponibles à la BNF: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32684431p/date>
- 6) Exposition Internationale d'Électricité Paris 1881, catalogue général officiel, ministère des PTT, disponible à l'adresse : <https://archive.org/details/cataloguegnr00pari>
- 7) Journal de l'Exposition Internationale d'Électricité, six numéros disponibles à l'adresse: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb327977339/date.r=.langEN>



Le monument aux morts de Pers-Jussy et les 87 noms de la guerre 1914-1918



1174 - Usine Electrique du BORNE
L'ancienne usine de 1909

A. Baudouin

COMPTOIR AGRICOLE DU NORD
à Genech, par Templeuve (Nord)

**TOURTEAUX
= MELASSES
"LE RATIONNEL"**
(Avec vitamines et Vit.)

Aliment sucré complet
à base de radiscelles d'orge
et polystéine de lin

Rationnelle porcine
à base de maïs, riz et haricots

TOUTS nos produits mélassés, marque "Rationnel", sont vendus avec garantie en sucre garantie sur facture.
NOTES ET PRIX FRANCO SUR DEMANDE

Point de secret dans l'Elevage

Une nourriture saine et de choix assure d'excellents résultats.

Éleveurs soucieux de réussir, adressez-vous en toute confiance au

Comptoir Général de l'Elevage
fondé en 1912
104, rue Lafayette, 104, PARIS (19^e arrondissement)

La popularité de cette marque est la meilleure garantie de la valeur de ses produits, marqués "AGELA" spécialement étudiés et adaptés pour :

VOLAILES, LAPINS, VEAUX, PORCS, etc.

MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
Casseuses à légumes — Pédaliers à légumes — Bâches à légumes — Caisse à légumes — Articles de Basse-Côte, etc.

Annaux de Basse-Côte — Pédaliers Agricoles
Instruments et Accessoires d'Agriculteur de France

"Le Sako"
appareil qui libère votre animal de son poids (100 kg)

Poudre à faire "PONDRE"
"Famillon"
soyez plus productif

achat en détail

Catalogue N. Prix-Courants, Franco

Hygiène - Propreté - Santé
Suppression de main-d'œuvre et de la contagion par le bétail.

ABREUVOIR
AUTOMATIQUE - HYGIÉNIQUE
Breveté S. G. D. G.

"LA SOURCE"
pour Chevaux et Bestiaux

SOCIÉTÉ des FORGES de MILOU à ANOR (M. P.)

Élevage, occasion, état neuf, 120 francs, lot 300^e F. Mortel, à Courtafond, p^e Poffin (Ain).

AGRICULTEURS des régions dévastées, procurez-vous à la disposition de vos collègues pour l'élevage, les bestiaux dont ils ont besoin. — L'aurain, à Saint-Panchers (Manche).

LA TRACTION ET LE MATÉRIEL AGRAIRES

Des Preuves ! Des Chiffres Officiels !

Tracteur "Nilson"
30-36 HP
à adhérence automatique

Au Concours de Motoculture de Bourges - 29 août 1920
30 Appareils participants

RÉSULTATS DU "NILSON"

Travail de nuit : 10 heures
Travail de jour : 10 heures
Travail de nuit et jour : 10 heures
Travail de nuit et jour : 10 heures
Travail de nuit et jour : 10 heures

Ce qui classe le "Nilson"

PREMIER à la surface de terre labourée en 10 heures avec 4 hect. 42

PREMIER au volume de terre labourée en 10 heures avec 7.856 mètres cubes.

PREMIER à la consommation de carburant par hectare cube de terre labourée avec 3 litres 85.

LIVRAISON A COMMANDE LUX - Notices, catalogues, renseignements gratuits sur demande.

18, RUE MOGADOR - PARIS

Tracteur AMANCO
NOUVEAU MODÈLE - 30 HP AU PÉDAL
Facile par son BREVET "Géométrie" de l'adhérence sur tous sols
20 années d'expérience

Il est LÉGER et PUISSANT ;
Il CONSOMME PEU ;
Il EST PREMIER dans tous les concours.

LIVRAISON IMMÉDIATE

Agents généraux : Établissements BEAUVAIS & ROBIN à ANGERS
Unions et Machines à vapeur de superficie.
Nous consulter pour nos moteurs AMANCO de 1 HP à 6 HP. - Livraison immédiate.

ÉCRÉMEUSES MELIOR et PRIMA

Installez-les dans vos fermes et trouvez-vous de la crème sucrée et stérilisée et autres produits.

GARANTIE ILLIMITÉE
Remise aux Lecteurs de L'AGRICULTURE NOUVELLE
— Tarif franco sur demande —
PRIMAT, 18, rue Paulus, Paris-17^e

PISCICULTURE DE LA LEVRIÈRE
PONDRE-ÉLEVAGE

TRUITES
Correspondance DELMAS
64, rue St-Basile, Paris

HYBRIDES prod^s directs, Bréille (tous a^s), E. Gully, à Bucey-les-Grands (Haute-Saône).

Engrais PLASMIN Fluoré
(Formule G. GIBERT, supérieure spéciale)

FUMURE SUPÉRIEURE POUR CULTURE INTERNE ET JARDINS

Résultats remarquables sur toutes Cultures
GROS RENDEMENTS

Demandez renseignements gratuits, analyse et prix à
INSTITUT JACQUEMIN,
MAREVILLE (M.-et-M.)

AÉROMOTEURS-POMPES
MOTORS à vapeur et électriques
J. DUTRUCQ constructeur
Successeur pour la France
A. CAVROIS, 24, rue des Vieux
— DOUAI (Nord)

Particulars on this machine, catalogue et prix. Le Matériel Économique, 41, r. de la République, Paris.



Marcel Duhamel, Guy Favières
 Jacques Becker, Tristan Sèvre
 Claire Gérard, Jean-Paul Dreyfus
 Fabien Loris, Yolande Oliveiro
 Vladimir Sokoloff, Micheline Dax
 Madeleine Sylvain, Viguié
 et dans leurs propres rôles
 Marcel Cachin, Renaud Jean
 Paul Vaillant-Couturier
 Marcel Gitton, Jacques Duclos
 Martha Desrumeaux, Maurice Thorez
 et de nombreux militants
 et sympathisants anonymes



Réalisation et scénario
 collectifs, sous la direction de
Jean Renoir



Deux films qui jouèrent sur des registres apparemment opposés :
 En haut : Regain de Marcel Pagnol qui dénonçait la dépopulation des campagnes
 En bas : La Vie est à nous de Jean Renoir, résolument révolutionnaire et marqué par l'expérience de la crise des années trente

Est d'avis

Qu'il soit créé un réseau communal de distribution d'énergie électrique et demande au Génie rural de procéder à l'étude de ce réseau qui comporterait le rachat des lignes existantes et leur développement dans les hameaux non desservis, sans toucher au réseau des sociétés dissidentes.

ainsi fait et délibéré le 13 février 1927

Barbier, Bouvier, Legendre, Magniez, Segue, Meris, Brothy, Meris, Constantin, Legendre, Constantin

L'avis du Conseil municipal de Pers-Jussy préconisant la fusion et la mise sous contrôle des sociétés de distribution d'énergie de la commune « sans toucher au réseau des sociétés dissidentes » (13 février 1927)

Chapitre 2

L'évolution durant la période de l'entre-deux-guerres

Des archives lacunaires...

La nature des archives disponibles rend difficile la reconstruction historique de l'électrification de Pers-Jussy couvrant la période qui a suivi la fondation des quatre syndicats impliqués et allant jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Alors que pour la SAIC on ne dispose que d'un livre indiquant les recettes, les dépenses et leur approbation par les vérificateurs, pour la Coopérative agricole de Jussy on a à disposition un livre comportant, outre les rapports comptables et les résultats des élections internes, la transcription des grandes délibérations. Les deux autres syndicats liés à l'électrification n'ont pas laissé d'archives connues. Enfin il a été retrouvé dans les greniers de la SAIC le grand livre du Syndicat agricole de Pers-Jussy, une organisation qui ne s'est jamais impliquée dans l'électrification du village mais qui témoigne de la diversité des intérêts paysans locaux.

A partir de ces documents lacunaires, j'essaierai d'exposer dans les grandes lignes quelques points cruciaux qui ont marqué l'électrification de notre commune tout en posant la question des spécificités locales, de leur rapport avec quelques grands événements historiques.

Pers-Jussy à l'avant-garde de l'électrification rurale

Après la fondation des quatre entités dévolues au transport et à la distribution d'électricité de Pers-Jussy, en 1921, la mise en place du réseau s'effectua avec une célérité remarquable. Les fonds réunis par les sociétaires ou empruntés au Crédit Agricole furent immédiatement dépensés pour le matériel d'équipement et les travaux. Par exemple, le SICA consacra en 1921 plus de 39'000 francs pour l'acquisition de poteaux, d'isolateurs, de fils de cuivre, de transformateurs, de compteurs et d'appareils et accessoires divers. Somme à laquelle il convient d'ajouter près de 12'000 francs pour les honoraires des électriciens et les travaux effectués en régie. Or, au cours des années 1922 à 1928 le SICA dépensa au total à peine plus de 17'000 francs en achat de matériel et 3'800 francs en honoraires. C'est dire qu'en 1928 l'objectif d'électrification de la SICA était d'ores-et-déjà réalisé. Il en est probablement de même pour les autres syndicats du village.

Au début, la SICA exprima dans ses rapports l'état de l'électrification en « nombre de lampes ». En 1921, il y en eu d'emblée 494, ce chiffre progressant ensuite à un rythme plus calme pour atteindre 625 lampes en 1926. Ensuite la consommation d'électricité étant exprimée en francs, il devient très difficile d'en évaluer le mouvement réel du fait de l'instabilité monétaire de l'époque. Mais cette consommation semble être restée relativement stable jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Il convient enfin de noter qu'en 1925 les SICA desservaient à peine plus d'un millier de communes rurales sur les

38'014 communes de France. Pers-Jussy avait donc une bonne longueur d'avance par rapport à la moyenne nationale.

La célérité des SICA permet d'échapper aux dommages du « franc quatre sous »

Notre village dut aussi se féliciter de promptitude avec laquelle ses SICA métamorphosèrent leurs fonds en solide investissements. Après l'armistice de 1918, les finances publiques de la France se dégradèrent insensiblement jusqu'à la crise majeure de 1928 qui se solda par une dévaluation massive, le « franc-quatre-sous » qui perdit donc 80% de sa valeur. Les adeptes du bas de laine furent ruinés alors que l'économie réelle, particulièrement celle qui avait investi en biens de production comme les SICA, ne subit aucun dommage, voire parvint à s'enrichir. Quant aux paysans propriétaires, pourtant économes, il apparaît qu'ils n'eurent pas trop à souffrir du « franc-quatre-sous ». La France était en effet, à l'exception des plaines à blé de la Beauce, un pays de petites exploitations qui, pratiquant largement l'autosuffisance, vivaient en marge des circuits monétaires. Quelques adeptes de cultures maraîchères qui, profitant des zones franches, allaient vendre leurs légumes à Genève trouvèrent même leur bonheur dans ce « franc-quatre-sous » : la monnaie suisse n'ayant pas alors subi de dévaluation, ils purent encaisser cinq fois plus de francs français en valeur courante !

Dans ce cadre de crise monétaire, les promoteurs de la Centrale du Borne, qui alimentait Pers-Jussy, eurent aussi à se féliciter de leurs investissements précoces et massifs : la centrale du Péterat, sur la rive droite du Borne fut en effet mise en service au 1924, sa capacité ayant même été accrue en 1927 par l'adjonction d'un groupe de 2600 CV !

Exaspération du maire et des usagers: menace d'une municipalisation intégrale de la distribution

Lors de la séance du 13 février 1927 du Conseil municipal ¹⁾, le maire se fit l'écho de l'exaspération des usagers au sujet de la distribution de l'électricité. Il déplorait en particulier « l'incompétence de la municipalité » et l'existence de cinq sociétés autonomes ayant chacune des statuts et des modes d'administration différents, parfois « arbitraires ». Ainsi, le prix du kWh pouvait varier de soixante centimes à un franc cinquante, certains hameaux écartés étaient privés de courant. A cela s'ajoutait « la situation juridique très confuse de ces sociétés » dont aucune n'aurait « déposé ses statuts ». Chargés de rédiger un rapport d'évaluation, les « Agents du contrôle des Ponts et Chaussées ne veulent plus admettre une organisation par sociétés libres. Ils proposent la fusion de toutes ces sociétés en un seul groupe sous le contrôle direct du Conseil municipal et proposent le rachat de tous les réseaux électriques par la

commune qui sera chargée de les développer dans tous les écarts et de les unifier. »

Mais ce projet se heurta d'emblée à une assez forte résistance. Ainsi le Syndicat de Pers-Loisings et la Coopérative de Jussy refusèrent de céder leur réseau à la commune alors que « *le groupe de Navilly, la Société des Roguet et celle d'Ornex l'ont acceptée.* » Dans ce contexte, le Conseil municipal préconisa de « *créer un réseau communal de distribution d'énergie électrique* » qui « *comporterait le rachat des lignes existantes et leur développement dans les hameaux non desservis, sans toucher au réseau des sociétés dissidentes.* »

Finalement, plus personne ne parla de ce projet. Pour quelles raisons ? Comme on n'en retrouve plus aucune trace dans les procès-verbaux du Conseil municipal, le mystère demeure entier. Menacées par les Agents du contrôle des Ponts et Chaussées, les sociétés et syndicats autonomes devinrent-ils plus rigoureux dans leur gestion ? Ou les effets de la dévaluation de 1928 (franc-quatre-sous) dissuadèrent-ils la commune de se lancer dans des rachats plus dispendieux que prévus à l'origine ?

Comment lutter contre la vie chère ?

Au surplus, ce « franc-quatre-sous », s'il permit un temps de relancer les exportations, eut aussi des impacts inopportuns sur la vie des petits paysans et des salariés agricoles. Ces derniers furent durement atteints par le renchérissement général et la concurrence impitoyable des grosses exploitations. Si les habitants de Pers-Jussy échappèrent en partie aux conséquences les plus sérieuses de cette évolution, ils n'en ressentirent pas moins certaines répercussions.

Ainsi, quelques mois avant la dévaluation, un groupe de « paysans-travailleurs » fonda le « Syndicat agricole de Pers-Jussy, le SAP » avec pour objet : « la lutte contre la vie chère en ce qui concerne les fournitures importantes nécessaires à l'agriculture », des achats groupés « par wagons complets » puis la construction d'un entrepôt. Dès sa création, le SAP adhéra au « Conseil paysan français », sa commission administrative décida le 21 janvier 1929 d'offrir à ses adhérents « un almanach de la Voix Paysanne » et en janvier 1930 un appel fut lancé pour un abonnement à la « Voix Paysanne » ou « une collecte en faveur de ce journal ». Par ces démarches le SAP parut se situer résolument à gauche de l'échiquier politique alors que, dans sa conduite, il se montra plus pragmatique et réaliste que « révolutionnaire ». Néanmoins, les fondateurs eurent d'emblée conscience du fait que cette apparence de radicalisation pouvait créer quelques remous dans le village : lors de l'AG du 3 juin 1928 ils mentionnèrent les « offensives calomnieuses qui ne manqueraient pas de se déclencher contre notre organisation ». Ce « Conseil paysan français » dépendait en effet du Parti communiste et était dénoncé par la droite comme une « organisation subversive » !

Le prix du kWh à Pers-Jussy : un des plus bas de France !

Dans sa lutte contre « la vie chère », le SAP sembla se

désintéresser totalement de la question du prix de l'électricité. Et pour cause : le prix du courant à Pers-Jussy comptait parmi le plus bas de France, soit le quart environ du tarif maximum imposé pour l'éclairage dans certaines régions de France. Dans les rapports de la SCAJ, il apparaît même une tendance à la baisse du prix du kWh, celui-ci passant de 1 franc en 1925 à 1 franc en 1931 puis à 75 centimes en 1936 et même à 60 centimes en 1939 pour les moteurs à usage industriel. Pas de flambée des prix non plus du côté du SICA : exprimée en francs la consommation de courant est demeurée quasiment stable entre 1932 et 1939 (autour de 11'000 francs par an). Il n'y avait donc aucune raison que des habitants de notre village viennent s'opposer à l'électrification pour des motifs de coût excessifs. Par contre, en d'autres lieux éloignés des sources de production ou dépendant de grands industriels, des fournisseurs d'électricité furent souvent traités de « requins » ou de « rapaces » ! En 1931, par exemple, le député de la Haute-Loire, P. Besson, interpella le gouvernement sur « *le scandale de l'électrification des campagnes et sur les agissements du trust de l'électricité qui, par les prix injustifiés qu'il pratique, maintient la vie chère, la sous-consommation et le chômage.* ».²⁾

Libre-concurrence, intérêt public, planification

Au cours de la période de l'entre deux guerres, le réseau électrique français se construisit dans le cadre d'une totale liberté d'entreprendre, dans la croyance que la concurrence allait tout régler et qu'il n'était besoin ni de régulation cohérente, ni d'harmonisation tarifaire, ni d'interconnexion imposée au niveau national. Le résultat fut que, même à Paris, il y avait parfois incompatibilité entre les réseaux de certains quartiers !

Peu à peu, surtout sous l'effet de la grande dépression des années trente, un débat émergea, vif et souvent confus au gré des intérêts particuliers, sur la question de savoir si la distribution d'électricité devait devenir un service public. Mais, comme l'écrivent les auteurs de l'Histoire de l'électricité en France, « *il fallut donc attendre une expérience planiste de gauche en 1938... et de droite pendant la guerre, pour faire comprendre à toutes les familles politiques, patronales et syndicales que le rôle de l'État, la planification, voire la nationalisation étaient, à certains moments, nécessaire pour relancer une économie dynamique, fondée sur la solidarité nationale* »³⁾.

Mais ces débats nationaux n'eurent que peu d'écho à Pers-Jussy, village connecté à l'usine hydraulique du Borne depuis plus de dix ans et qui semble avoir perdu les illusions de 1922 quant à la capacité de la fée électricité à transformer radicalement la vie de ses paysans.

Moteurs à explosion contre moteurs électriques, la fin des utopies...

Pour la quasi-totalité des habitants cette électrification se limita à l'éclairage. Les petits moteurs se révélèrent très vite impropres à l'agriculture locale et ne résistèrent pas à la concurrence des moteurs à explosion que l'on pouvait transporter aisément sur les lieux d'utilisation et qui

n'étaient pas tributaires des pannes de courant. De surcroît le combustible était disponible sur place, l'essor du transport automobile avait imposé dès 1925 la présence d'une pompe à essence attenante au café de Loisinges. Par contre, les domaines étendus en surface et en ressources commencèrent timidement à s'équiper en moteurs stationnaires, utiles pour treuiller le foin, actionner scies et pompes à eau, alimenter les installations de battage. Mais cette évolution ne toucha Pers-Jussy que très marginalement.

Au surplus, plus personne ne croyait plus aux vertus du labourage électrique, les rêves d'une lumière artificielle qui permettrait de multiplier la production en empêchant les vaches de dormir ou en supprimant la pose de la nuit pour les légumes se révélèrent chimériques. Mais quelques ingénieurs persistèrent à proposer des démarches modernisatrices irréalistes. Ainsi, la revue *l'Agriculture nouvelle* se fit encore l'écho, en septembre 1932 ⁴⁾, des « labours et façons culturales électriques ». Exalté, l'auteur évoqua à ce propos « un cercle de 10 kilomètres » avec « une surface de 7500 hectares » et « un débit de 20 hectares par jour. » Autant dire que Pers-Jussy n'était guère éligible pour pareille installation !

Propagande électrique, enjeux idéologiques, positions inattendues des uns et des autres

La propagande électrique à l'usage du monde rural n'était pas seulement le fait d'ingénieurs rêveurs. Elle avait aussi un soubassement pratique quant elle était promettait de résoudre la pénurie de main d'œuvre agricole et un arrière plan idéologique quand il en allait de la lutte contre le dépeuplement des campagnes. D'autre part, comme le souligne une étude de P. Lévy-Salvador citée dans *l'Histoire de l'électricité en France*, « ... grâce à l'emploi à profusion de l'électricité comme force et comme lumière, le cultivateur s'attachera plus à son sol natal et sera moins tenté d'aller chercher fortune dans les villes » ⁵⁾. Ce courant conservateur, connu sous le vocable d'« agrarisme », fit fortune au cours de cette période trouble. Même la SFIO (devenue Parti socialiste) se montra « de plus en plus attachée à une vision traditionaliste de l'agriculture ». Ses responsables proclamant « l'efficacité économique de l'agriculture parcellaire. » ⁶⁾. Il en alla de même du Parti communiste qui abandonna peu à peu ses objectifs collectivistes pour soutenir les petits propriétaires. Et cela alors que les libéraux, opposés au protectionnisme et partisans du productivisme, ne voyaient pas l'agrarisme d'un œil favorable. Mais d'autres courants de gauche se vouèrent prioritairement à la défense des salariés agricoles. Du côté de l'extrême droite, certains passèrent de l'« agrarisme » au corporatisme, entretenant la nostalgie d'une France paysanne à l'abri des tentations subversives et perverses des villes. Le catholicisme social insista sur les bienfaits de l'« agrarisme » comme contre-poison à l'idéologie républicaine mais c'est aussi dans son sillage

qu'émergèrent des mouvements de jeunesse qui cultivaient l'entraide et la solidarité. Pour essayer de saisir ce que furent alors les conditions de vie, les mœurs et les aspirations des travailleurs de la terre, on regardera avec profit les films « Regains » de Marcel Pagnol ou « la vie est à nous » de Jean Renoir, tous deux susceptible d'être visionnés sur Youtube.

A Pers-Jussy : les bienfaits très marginaux de la fée électricité

Comme dans le reste de la France, les petits paysans de Pers-Jussy bénéficièrent peu des bienfaits de la fée électricité. Lumière artificielle exceptée, ils ne virent pas d'amélioration notable de leurs conditions de travail. La grande crise des années trente ajouta encore à leur pauvreté et ils restèrent aussi en marge des avancées sociales mises en œuvre par le Front populaire en 1936 : « *Paradoxe et ironie, son statut même de propriétaire et de travailleur indépendant aggrave son impuissance en l'empêchant de bénéficier de la législation sociale qui se développe en faveur des salariés et au nom de laquelle ses fils et ses filles le quittent* » . ⁷⁾ Dans leur labeur quotidien, ils étaient à la peine comme au sortir de la guerre de 14-18, ignoraient les bienfaits de la mécanisation, utilisaient en gros les mêmes outils. De surcroît, leur gîte ne s'était pas amélioré : « Généralement à la fin de l'entre-deux-guerres, l'habitat rural se distingue par sa vétusté et son inconfort. », « huit maisons sur dix dataient d'avant 1871 » ⁸⁾

A Pers-Jussy, il n'y avait aucun réseau d'alimentation en eau, le tout-à-l'égout était inconnu, l'électrification ménagère de confort rarissime : pas de frigo, pas d'aspirateur, pas de machine à laver, pas de robots de cuisine. Parfois, mais pas toujours, un appareil de radio trônait dans la salle commune. Le téléphone était inexistant chez les particuliers à la seule exception d'une ligne aboutissant au château de Cevins; certes, seul un café du chef-lieu comportait une cabine publique. En 1929, le Conseil municipal (séance du 11 août) décida d'installer un abonnement téléphonique municipal au hameau de Chevrier alors qu'en 1931 (21 juin) il fut décidé l'installation d'un poste téléphonique à prépaiement dans la nouvelle poste, ceci aux frais de l'État, à l'exception « des frais d'éclairage du poste et de la lanterne le signalant. » C'est dire que, si l'électrification du village était presque achevée, ses bienfaits ne se manifestèrent que marginalement ! Il fallut attendre la prospérité des "Trente Glorieuses", après la Libération, pour que la fée électricité métamorphose réellement le quotidien des habitants de Pers-Jussy. Et pas du tout de la manière dont l'avaient imaginé ses promoteurs du début du siècle passé, informatique et domotique n'étant point alors imaginables!

Notes :

- ¹⁾ Les procès-verbaux des séances du Conseil communal se trouvent dans les archives de la communes. Elles sont accessibles en mairie.
- ²⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 2 1919-1946, p. 389
- ³⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 2 1919-1946, p. 99
- ⁴⁾ L'Agriculture nouvelle, 17 et 24 septembre 1932 No 1638 et 1639
- ⁵⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 2 1919-1946, p. 1203
- ⁶⁾ Histoire de la France rurale, tome 4, depuis 1914, p. 431
- ⁷⁾ Histoire de la France rurale, tome 4, depuis 1914, p. 233
- ⁸⁾ Histoire de la France rurale, tome 4, depuis 1914, p. 228

Les quatre (ou cinq) entités de transport et de distribution d'électricité de Pers-Jussy :

le « Syndicat d'intérêt collectif agricole de Pers-Jussy, le SICA », connu aujourd'hui sous l'acronyme de la SAIC.

la « Société coopérative agricole de Jussy, la SCAJ ». Elle a fusionné en 1995 avec la SAIC.

un syndicat couvrant le lieux-dit des Roguets – Épineuse. Repris par EDF en 1967.

un syndicat couvrant le lieux-dit d'Ornex. Repris par EDF en 1967.

Le Groupe de Navilly. Il a cessé d'exister au cours des années trente.

Note :

Les Syndicats des Roguets -Épineuse, d'Ornex ainsi que le Groupe de Navilly n'ont pas laissé d'archives connues.



Fig. 54. — Poste téléphonique muni d'accoudoirs Lhoste.

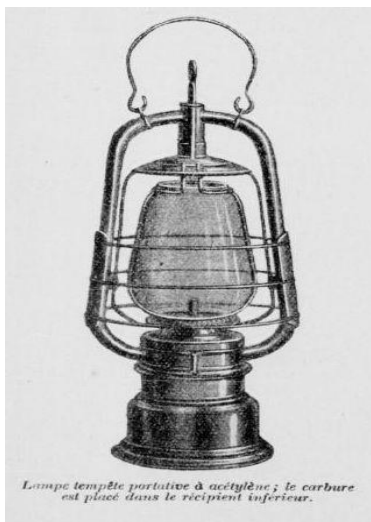


A.B.E.M. - 1474. PERS-JUSSY - Le Château Cevins

www.delcampe.net

Photo extraite de l'ouvrage d'Édouard Hospitalier, *l'Électricité dans la maison*, 1885

Entre les deux guerres, à Pers-Jussy, seul le château de Cevins disposait d'une ligne téléphonique privée



Lampe tempête portative à acétylène ; le carbure est placé dans le récipient inférieur.



Lanterne à suspendre, en tôle avec réflecteur en émail, pouvant éclairer pendant 36 heures.

Types de lampes utilisées dans les campagnes non électrifiées
(gravures extraites de *L'Agriculture Nouvelle*, No 1 1923)

Chapitre 3

L'évolution de 1939 à 1955

L'expérience de Magnet en 1939

En 1939, les habitants de Pers-Jussy persistaient à bouder les appareils électrique ménagers. Ce qui était d'ailleurs le cas dans l'ensemble de la France rurale alors que dans d'autres pays européens les ruraux se montrèrent plus sensibles au progrès. Par exemple, en 1939, en Grande-Bretagne, 25% de la production électrique totale était vouée à des usages ménager contre 10% en France.

Cette situation faisait le désespoir des fabricants de l'hexagone, qui disposaient du seul marché étroit de la clientèle bourgeoise et aisée des grandes villes.

Dans l'espoir d'effectuer une percée décisive du côté du marché des agriculteurs, un groupe de constructeurs et d'installateurs accepta, avec le concours du Syndicat départemental d'électrification, de mettre gratuitement à la disposition des 650 habitants de la commune de Magnet en Auvergne tous les appareils qu'ils souhaiteraient avoir. Ceci après une campagne de sensibilisation – conférences, débats, projection de films – menée tambour battant. Expérience réussie, la consommation par abonné s'accroissant de 123% ¹⁾. Malheureusement cette expérience, qui était conçue pour avoir un écho national, avorta du fait de la guerre. Elle ne semble avoir eu guère de résonance à Pers-Jussy n'ayant été évoquée ni par les Syndicats, ni par le Conseil municipal.

La guerre

Dans la comptabilité de la SAIC, on constate une chute vertigineuse des recettes en 1941, celles-ci passant à 4532 francs contre 11000 à 12000 francs pour les années précédentes. Les dépenses se montant à 9055 francs le déficit paraît proportionnellement abyssal. Par contre la Société coopérative de Jussy clôtura le même exercice par un excédent de 5740 francs. Rien ne figure dans ces rapports comptables quant aux causes de ces résultats contradictoires.

Un petit indice est néanmoins mentionné du côté des dépenses de la SAIC, cette dernière ayant accordé en 1941 un don de 1000 francs à l'œuvre des prisonniers de guerre. En effet, la mobilisation de 1939-40 engendra une désorganisation partielle de la production et de la distribution d'électricité.

Il est donc probable que le manque de main d'œuvre masculine a pu avoir des effets différenciés dans notre village: comment remplacer au pied levé des professionnels bien formés dans le domaine de l'électricité ? De surcroît, la pénurie latente de travailleurs spécialisés se prolongea jusqu'en 1945, nombre de ceux-ci étant envoyés de force en Allemagne comme prisonniers et dans le cadre du STO (Service du Travail Obligatoire).

Il convient enfin de mentionner, qu'après l'armistice de 1940, le gouvernement de Vichy eut pour objectif principal d'organiser la pénurie puisque « *la guerre n'entraîna pas, jusqu'en 1943, une diminution sensible de la production, mais un quart de celle-ci était dirigée vers l'Allemagne* » ²⁾. La méfiance de Vichy à l'égard de tout syndicat indépendant, susceptible de venir perturber la collaboration avec le vainqueur nazi et incompatible, de surcroît, avec l'idéologie corporatiste en vogue à l'époque, constitua aussi un facteur non négligeable de chaos.

De la disparition du Syndicat agricole de Pers-Jussy...

Le Syndicat agricole de Pers-Jussy (SAP), évoqué dans le chapitre 2 à propos de la vie chère et qui fut proche de la gauche extrême de l'époque malgré ses activités purement pratiques, n'échappa pas à la vigilance de Vichy. Le 19 février 1942 les administrateur se prononcèrent pour sa dissolution de fait, masquée par « *une remise du matériel au syndicat agricole subsistant* ». Ce dernier, non identifié, hérita d'une bascule et d'un monte-sacs mais le reste des fonds, provenant entre autres de la vente d'une parcelle, furent versés en faveur des prisonniers de guerre de la commune, d'une société de secours mutuels et d'une œuvre de bienfaisance. Cette liquidation d'un syndicat indépendant, s'il eut un arrière-plan politique, s'effectua de la manière la plus paisible qui soit.

... à la menace de communalisation des Syndicats d'électricité

En lisant le procès-verbal de la réunion du 11 mai 1941 du Conseil d'administration de la Société coopérative agricole de Jussy (SCAJ), nous apprenons qu'il s'est tenu une réunion en mairie « *en présence des présidents des syndicats électrique de Pers-Jussy, de Mr le Sous préfet de St Julien, de Mr le maire de Pers-Jussy, des représentants du génie rural et de la Société des Forces motrices de Savoie.* » Cette réunion avait pour objectif, sous prétexte de l'unification des tarifs, de l'électrification d'un village non desservi (non précisé !) et d'une meilleure exploitation des réseaux « *de céder à la commune les dits réseaux avec expertise ultérieure.* » Il fut alors décidé « *d'accepter en principe la cession des réseaux* », acceptation assortie de diverses réserves, entre autres que l'électricien qualifié impliqué soit résident dans la commune. La décision fut votée à l'unanimité moins deux bulletins nuls. Cette affaire ne laissa aucune trace dans les procès-verbaux du Conseil communal. Plus personne n'en parla jusqu'à la réunion du 2 juin 1943 du Conseil d'administration de la SCAJ qui fixa « *les conditions définitives de cession du réseau et de l'exploitation syndicale de distribution d'énergie électrique.* » Ces conditions, comportant pas moins de 11 articles, étaient draconiennes: fixation des tarifs que la commune devait impérativement respecter, versement

pendant une période de vingt ans d'une remise de 25% sur tous les tarifs de vente en faveur des Syndicats ou de leurs ayant droit, ceci en sus d'une indemnité forfaitaire de 6000 francs destinée au règlement des parts syndicales restant à rembourser ! En outre tous les frais liés à la décision de la cession devaient être pris en charge par la commune.

Ces conditions ne furent jamais formellement ni acceptées, ni refusées par le Conseil communal. Le Conseil d'administration de la SCAJ n'évoqua plus le sujet et les quatre sociétés électriques du village survécurent heureusement aux menaces qui pesèrent sur elles en 1941. En adoptant une stratégie du silence, en cachant toute cette affaire sous le boisseau, les autorités du village et les responsables des associations concernées surent fort habilement échapper à la vigilance de l'occupant. Il ne faut pas omettre non plus qu'en 1943 celui-ci, acculé à la défaite, avait affaire à une forte résistance qui déboucha en août 1944 sur la Libération définitive de la Haute-Savoie, avant l'arrivée des forces alliées. Les Pers-Jussiens prirent aussi une part active à la Résistance comme en témoigne le parachutage d'armes par la Royal Air Force le 6 février 1944, parachutage qui put échapper à la surveillance de l'aviation nazie grâce à Joseph Constantin, ancien maire de Pers-Jussy qui répandit sur les lieux une énorme charge de fumier destinée à en effacer les traces. ³⁾

De l'échec de la municipalisation à celui de la construction du barrage de Génissiat...

Il n'est pas sans intérêt de constater que les représentants du Génie rural furent de fait les initiateurs de cette municipalisation ratée. Ceux-ci, pour la plupart ingénieurs de haut niveau, avaient pour seul horizon la mise en œuvre des projets d'électrification accélérée du pays, en particulier du plan décennal de 1938, doté d'un budget de 20 milliards de francs. Il était alors prévu de mettre l'accent sur l'hydroélectricité et l'interconnexion. Ces projets furent mis en œuvre dès 1947 mais dans un contexte différent qui mettait l'accent sur la notion de service public.

Or les gens du Service rural avaient oublié que la soumission de fait du gouvernement de Vichy aux exigences des vainqueurs avaient changé la donne. Certes, immédiatement après l'armistice, Pétain essaya de séduire la paysannerie: « *Peu d'idées originales dans les discours de Pétain. Il reprend et amplifie cinquante années de litanies champêtres et il propose à la population la restauration de la France saine et vertueuse des temps pré-industriels.* » ⁴⁾ Mais les propos du Maréchal n'abusèrent pas longtemps les gens de la campagne dont les conditions de vie se péjorèrent du fait des saisies et des prélèvements de plus en plus importants opérés par les Allemands: « *L'image d'une France rurale pétainiste, essentiellement préoccupée de marché noir et remplissant d'or ses lessiveuses relève du mythe.* » ⁵⁾

L'échec de la municipalisation témoigne du bon sens politique des Pers-Jussiens. Ceux-ci vécurent de plus en plus durement la période vichyssoise: opposés aux

ingérences autoritaires, écrasés de taxes, devant céder leurs produits à des prix beaucoup trop faibles, il ne virent pas non plus l'utilité de payer encore plus d'impôts pour financer les projets du Service rural. En Haute-Savoie, le plus gros ouvrage programmé était le barrage de Génissiat dont la construction avait timidement débuté en 1937. Lors de l'invasion allemande, en juin 1940, le chantier fut complètement inondé sur instruction de l'autorité militaire. Puis les travaux reprisent lentement, marqués de nombreux sabotages de la part d'ouvriers qui rejoignirent plus tard les maquis de la résistance et furent victimes de nombreuses rafles dont celle, meurtrière, de février 1944. C'est après la guerre que la construction put reprendre sous l'égide de l'EDF, le barrage étant mis en eau en janvier 1948.

Les Forces Motrices du Borne intégrées aux Forces Motrices de la Savoie

Le registre des dépenses de la SAIC indique que, dès 1942, l'usine du Borne disparut comme fournisseur unique de courant. En fait, elle fut intégrée aux Forces Motrices de la Savoie, celles-ci ayant prolongé leur existence jusqu'en 1947, date de leur intégration à Électricité de France. A noter qu'en 1959 – 1960 la centrale du Borne a été totalement modernisée: un groupe unique a notamment remplacé les cinq groupes d'origine. Elle est aujourd'hui automatisée, plus aucun employé n'étant de service sur le lieu d'implantation. Sur le plan pratique, ces changements n'eurent pas d'incidence quant à la fourniture de courant à Pers-Jussy. L'alimentation, assurée par EDF et ses interconnexions, ne permet plus d'identifier l'origine précise du courant fourni aux usagers.

Pénurie, rationnement, accès au téléphone, à l'éclairage public: les débats du Conseil municipal durant la guerre et l'immédiat après-guerre

Une intervention préfectorale adressée au maire de Pers-Jussy à propos de l'éclairage déficient des écoles constitue un indice probant de la grande pénurie des années quarante. Il y est dit que « *la perturbation de l'éclairage est telle que les élèves ne peuvent pas pratiquement travailler à la lumière électrique* » ⁶⁾, le cahier des charges de la concession d'énergie n'étant pas respecté. Les dérangements en question étant dus à un usage dit « excessif » des moteurs des scieries et menuiseries, celles-ci sont priées désormais de mettre en route leurs moteurs dans la mesure où ils n'apportent aucune perturbation à la lumière électrique et ne gênent en aucune manière les usagers. Cette intervention préfectorale témoigne du fait qu'en milieu rural l'éclairage bénéficiait d'une priorité absolue, y compris sur les activités productives du village.

Dans le même ordre d'idée, malgré la pose de trois lampes à **Chevrier** en 1944, des habitants de ce village durent adresser en 1948 une réclamation auprès du maire pour lui signaler que l'éclairage public ne fonctionnait plus depuis plusieurs années (sic) et que les lampes étaient détériorées ⁷⁾.

L'accès au téléphone semble aussi avoir été dans le registre des grandes préoccupations du conseil municipal. En 1941 (séance du 13) **les usagers du téléphone de Loisinges** demandèrent la municipalisation d'une cabine privée située dans l'immeuble de Monsieur Chlibbs, démarche qui fut agréée en mettant en avant les arguments de « *l'égalité des usagers du téléphone de chaque village de la commune* » et de la possibilité ainsi offerte aux usagers d'être « *suffisamment isolés pour parler sans être gênés par la présence d'un tiers.* » Plus tard c'est **la cabine des Roguets** qui préoccupa nos autorités. En effet, Monsieur Lamouille, responsable de cette cabine située à l'extérieur de sa maison, demandait une indemnité annuelle de 1000 francs pour ses services: perte de temps due aux incessants déplacements à l'extérieur et au fait que « *parfois des personnes négligentes omettent de régler leurs communications.* » L'indemnité demandée fut accordée à partir de 1948. Enfin, en 1954, une proposition de Monsieur Perréard demandait l'installation du téléphone au Vuret « *hameau fort déshérité et éloigné de tout* ».

La nationalisation de 1946: quels échos à Pers-Jussy ?

Dès 1946 une loi datée du 8 avril proclama la nationalisation de la production, du transport, de la distribution et de l'import-export de l'électricité et créa Électricité de France (EDF), établissement public national. Il subsistait à l'époque 1150 sociétés de distribution, 10 groupes privés de gros calibres et une multitude de très petits producteurs. Seules échappèrent à la nationalisation les régies publiques régionales et les SICAÉ (Société d'intérêt collectif agricole d'électricité). Les quatre Sociétés et Syndicats de Pers-Jussy bénéficièrent de ce statut et constituèrent un cas singulier du fait de leur caractère totalement privé.

Étrangement, les procès-verbaux de la SCAJ, seuls disponibles, ne font jamais mention de cet événement! Ils se bornent dès la période de l'après-guerre à approuver les comptes et à protocoler les élections du comité ! Il est difficile dès lors de savoir comment la naissance d'EDF a été perçue à Pers-Jussy et quels impacts la nouvelle entreprise publique a eu sur l'électrification de la commune. En mars 1950, probablement dans le but d'accorder un plus grand poids politique aux réseaux

n'appartenant pas à EDF, fut créé un « Syndicat intercommunal d'électricité du Département de la Haute-Savoie ». Mais nous n'avons rien trouvé dans les archives consultées au sujet de ses positions et de ses activités ultérieures.

Le difficile achèvement de l'électrification de la commune

En 1946, tous les habitants de la commune n'avaient pas accès à l'électricité. Par exemple le village de « **Chez Combloux** » en faveur de l'électrification duquel le conseil municipal vota (25 juin 1948) une subvention de 56000 francs, étant entendu, qu'une fois les travaux terminés la nouvelle ligne « *sera remise au Syndicat électrique d'Épineuse Les Roguets.* »

Le cas du Vuret s'avéra infiniment plus épineux. Lors de sa séance du 22 janvier 1952, le Conseil municipal « *considérant que le village de Vuret se trouve en un lieu écarté* » et « *que les habitants de ce village sont dans l'impossibilité de faire électrifier le village, tant au point de vue syndical qu'au point de vue pécuniaire* » décidait de faire électrifier le Vuret puis de rattacher ce réseau au Syndicat d'Ornex. Mais c'est seulement le 25 juillet 1954 que le projet d'extension du réseau au hameau de Vuret, dressé par les Services du Génie rural, fut définitivement approuvé. Son coût total se montait à six millions de francs dont le 40% était couvert par une subvention du Ministère de l'agriculture. Comme une telle dépense n'était pas concevable dans le cadre du budget communal, c'est un montage financier complexe, placé sous le contrôle du Syndicat départemental et faisant intervenir plusieurs banques, qui permit de sortir de l'impasse. Le raccordement a été réalisé par EDF.

En conclusion, il convient de relever que le calme relatif qui régna alors à Pers-Jussy dans l'immédiat après-guerre dissimule les changements en profondeur, en particulier la pose de lignes à haute tension et l'unification progressive du réseau. Il se produisit comme une révolution silencieuse, peu ou pas perçue par la majorité des Pers-Jussiens d'alors qui continuaient à vivre comme « *autrefois* », avec pour seule commodité électrique un éclairage plus performant et moins sujet aux pannes.

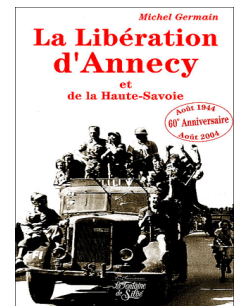
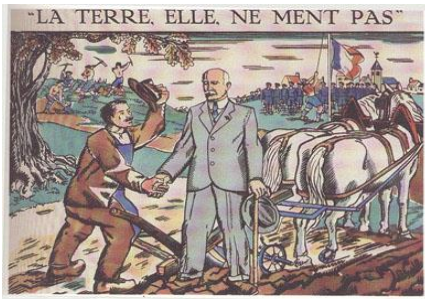
Notes:

- ¹⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 2 1919-1946, p. 409 et l'étude de Arnaud Berthonnet parue dans la revue Histoire et Sociétés Rurales No 1, 2003, étude consultable sur le site Internet de cette revue.
- ²⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 2 1919-1946, p. 1249
- ³⁾ Bulletin No 35 des Amis de Pers-Jussy consultable sur Internet (http://www.amisdepers-jussy.org/0-rep.b.pj/b.pj_parachutage.html)
- ⁴⁾ Histoire de la France rurale, tome 4, depuis 1914, p. 471
- ⁵⁾ Histoire de la France rurale, tome 4, depuis 1914, p. 478
- ⁶⁾ Bulletin No 35 des Amis de Pers-Jussy consultable sur Internet (http://www.amisdepers-jussy.org/0-rep.b.pj/b.pj_parachutage.html)
- ⁶⁾ Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mars 1940
- ⁷⁾ Procès-verbal des séances du Conseil municipal du 15 novembre 1944 et du 7 mai 1948

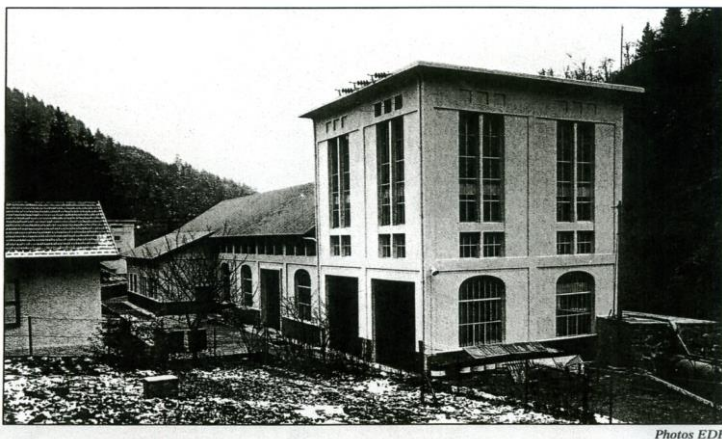


Machines à laver, réfrigérateur, aspirateurs... autant d'appareils ménagers très rares en France à la fin des années trente et que l'expérience de Magnet tenta trop tardivement de démocratiser...

(de gauche à droite : lave-linge Miele 100 1930, réfrigérateur fabriqué en Allemagne de l'est (1952 env) , aspirateur au début du XIXe siècle aux États-Unis.)



Des chimères agraristes de Pétain... à la Résistance à Génissiat... aux Glières... à Annecy...



Photos EDF

L'usine du Borne après sa rénovation en 1960

Chapitre 4

De 1956 à nos jours

Entretien avec des responsables de la SAIC et d'autres personnes impliquées...

Une réunion regroupant les personnes suivantes a eu lieu en date du 6 septembre 2014 afin de faire le point sur les grandes lignes de la période en question :

Dany Servettaz	Membre du comité et Président
Jean-Claude Vittoz	Membre du comité et Vice-Président (travaux)
Marcel Roguet	Membre du comité et Secrétaire
Serge Maréchal	Membre du comité
Jean Maréchal	Membre du comité
Bruno Decarroux	Membre du comité
Denis Dupenloup	Conseiller municipal, adjoint au maire
René Chambet	Membre du comité, absent (en convalescence)

EDF et les Syndicats indépendants à Pers-Jussy

Cette période est marquée par la nationalisation de 1946 et la mise en place de l'Électricité de France (EDF). Par exemple, l'électrification de Vuret fut réalisée par EDF en 1955 ou 1956 mais, contrairement à ce qui avait été décidé par le Conseil municipal, ce réseau ne fut jamais rattaché au Syndicat d'Ornex et demeura propriété d'EDF. Une autre conséquence de la présence d'EDF fut la disparition des Syndicats Roguet-Epineuse et Ornex en 1967 puis la fusion de la Société Coopérative de Jussy avec la SAIC. Cette dernière fut longuement préparée. Lors d'un premier entretien, le 16 mars 1990 il était envisagé soit une association, soit une fusion. C'est cette dernière qui fut finalement votée à l'unanimité le 14 mai 1996.

Alimentation et tarification

Après 1956, alors que tout le territoire de la commune était enfin électrifié, il a fallu procéder à la mise à niveau et à la modernisation du réseau. Tous les travaux étaient alors financés exclusivement par les syndicats.

La tarification a subi des évolutions importantes en fonction des besoins des abonnés et des mutations technologiques. Par exemple, sur le territoire géré par la SAIC, il a existé durant une longue période un compteur (le dernier compteur de ce type a été supprimé au début des années 2000) qui différenciait les prises dévolues à l'éclairage et celles susceptibles d'alimenter les appareils ménagers tels que les frigos ou les machines à laver.

La politique de tarification de la SAIC a toujours suivi le principe d'une stricte égalité de traitement entre les consommateurs, petits et grands. Jamais il n'y a eu de prix négociés et de traitement de faveur au profit de très gros consommateurs. Il est vrai aussi que notre village n'abritait aucune grande industrie susceptible de ne pas se satisfaire des tarifs communs, au surplus très bas et compétitifs.

Les tarifs variaient selon la puissance, soit :

tarif bleu :	jusqu'à 36 kVA
tarif jaune :	plus de 36 kVA à 250 kVA
tarif vert :	plus de 250 kVA

En 1999, par exemple, la consommation atteignait 3,037 mio de kWh pour le compteur bleu, 0,082 mio de kWh pour le compteur jaune et 0,327 mio kWh pour le compteur vert ¹⁾.

Au fil des grands événements énergétiques

La première secousse date de novembre 1956 suite à la fermeture temporaire du Canal de Suez et à la pénurie de pétrole qui s'ensuivit. C'est alors que le gouvernement succomba à l'argument contesté selon lequel le tarif vert aurait permis d'économiser du pétrole alors qu'en fait « *il conduit à une augmentation pour de nombreux petits industriels et à une baisse pour quelques gros.* » ²⁾ En fait, loin de diminuer, la consommation de pétrole poursuivit son envol, passant de 31,7 millions de tonnes équivalent charbon à 44,2 millions en 1961 et 74,6 millions en 1965 ³⁾.

L'épisode de Suez eut d'autant moins de conséquences que 1958, le début de la Ve République et les années suivantes, marquent l'apogée des « Trente glorieuses ». Une politique de grands travaux (urbanisation, infrastructures, aménagement du territoire) eut pour effet d'accroître le pouvoir d'achat et d'amplifier la consommation des ménages.

A Pers-Jussy, la crise de Suez n'eut aucun impact négatif sur la consommation d'électricité, les recettes de la SAIC, par exemple, passèrent de 629'870 francs en 1956 à 837'667 francs en 1959 !

L'autre crise énergétique majeure fut celle de 1973, suite à la dévaluation du dollars et à la guerre du Kippour. En janvier 1974, le prix du baril avait quadruplé en l'espace de trois mois. Cette situation généra l'affolement des pays consommateurs qui s'ingénierent, selon leur capacité, à développer des alternatives susceptibles de diminuer leur dépendance à l'égard du pétrole. En France, c'est le choix du nucléaire qui l'emporta : notre pays jouissait à l'époque d'une maîtrise exceptionnelle des techniques de pointe et assurait déjà 8% de sa production d'électricité par le nucléaire. Cette dernière évolua comme suit dans les années subséquentes (production nette d'électricité nucléaire en TWh):

1973	13,9 TWh
1979	37,8 TWh
1984	181,7 TWh
1987	251,5 TWh
1990	297,9 TWh

⁴⁾

En 1990, 73% de la production électrique provenait de la

filière nucléaire.

Le triomphe du chauffage électrique

Le passage au nucléaire eut un effet imprévu : celui du triomphe du chauffage domestique électrique. Au plus fort de la crise de 1973, les autorités françaises prirent des mesures contre ce type de chauffage : taxe d'installation (avance remboursable en 10 ans) de 2'500 francs par maison et interdiction de toute publicité jusqu'en 1990. Mais rien n'y fit : le public était à la fois tétanisé par la crainte de nouvelles flambées du prix du fioul et séduit par le coût dérisoire de l'installation du chauffage électrique.

Ainsi Pers-Jussy se situa d'emblée en tête du tout électrique. Alors que les recettes de la SAIC s'élevaient à 58'519 francs en 1973, elles grimperent à 938'394 francs en 1988. La consommation totale d'électricité des ménages reliés à la SAIC était de 2,14 mio de kWh en 1998, de 3,4 mio de kWh en 1999, de 4 mio de kWh en 2005 et de 6 mio de kWh en 2005. Une évolution qui a aussi été induite par l'explosion de la population du village et que la SAIC est parvenue à maîtriser sans à-coup majeur.

En contrepartie, la consommation de fioul s'est effondrée : on ne voit plus guère aujourd'hui dans notre village de camions citerne déchargeant leur cargaison de carburant !

Le chauffage électrique est tributaire, en terme de rendement, de l'isolation thermique des locaux. Au début, il n'existait aucune contrainte à cet égard. Chacun pouvait s'équiper alors que courant d'air et rafales glaciales balayaient nos vieilles maisons. D'où les mauvaises surprises : factures astronomiques, parois suant l'humidité, papiers peints décollés... Nombreux sont ceux qui éprouvèrent le regret d'avoir mis la charrue avant les bœufs !

Appareils ménagers et petite industrie

En 1963, dans le sillage de l'introduction du compteur bleu, EDF mis en route une campagne publicitaire à une échelle inconnue jusqu'ici. Son objectif était de doper les ventes d'appareils ménagers. Mais, contrairement à l'expérience de Magnet en 1939 (voir début du chapitre 3) qui visait le bien-être des villageois, cette campagne « *se proposait d'atteindre une population relativement aisée, désireuse d'accroître son confort* »⁵⁾. Personne, parmi les vétérans de la SAIC n'a gardé le moindre souvenir de ce battage publicitaire par voie d'affiches et d'objets séducteurs et qui reposait sur une logique de l'offre, « l'abonné » prenant alors le nom flatteur de « client-roi ».

Sur le plan national la campagne compteur bleu eut un certain succès puisque le nombre de réfrigérateur passa de 250'000 en 1954 à 1'217'000 en 1964 et celui des lave-linge de 230'000 à 790'000. Mais, même à la fin des années soixante un ménage français consommait en moyenne 1300 kWh, le tiers du chiffre de la Grande-Bretagne ou de la Suisse⁶⁾.

A Pers-Jussy, les recettes de la SAIC atteignaient à peine

18'000 francs en 1965. Il y avait eu, certes, quelques progrès en matière de petite industrialisation : les paysans s'équipaient de monte-foin, de ventilateurs, de moteurs. Mais le marché de l'équipement ménager tarda beaucoup à évoluer. Il bénéficia de facteurs favorables : de plus en plus d'habitants, travaillant dans les villes proches, devenaient perméables au progrès. Ensuite il y eu les gens venus de l'extérieur, qui construisaient des maisons neuves et ne pouvaient se passer ni de frigos, ni de machines à laver. Mais les facteurs défavorables persistèrent longtemps. La méfiance à l'égard d'achat jugés dispendieux et inutiles, l'habitude d'épargner le moindre sou, le rejet de tout crédit à la consommation firent que, même dans les années quatre-vingt-dix, certains continuaient à laver leur linge dans les ruisseaux, à se priver de téléphone, à entreposer le beurre sous un jet d'eau froide.

Organisation et fonctionnement de la SAIC Les changements, les bouleversements et les défis de la période récente

La SAIC a le statut juridique d'un syndicat. Avec pour contrainte que tous les élus au Comité sont des bénévoles. Cette situation est à l'origine d'une longue culture du bénévolat. Jusqu'en 1995, avec l'engagement d'une première employée à mi-temps, personne ne recevait le moindre salaire pour son travail. Le relevé des compteurs, les travaux courants d'entretien et de dépannage n'étaient pas rémunérés ; il arrivait même que des bénévoles devaient faire des avances de fonds de leurs propres poches, quand il y avait décalage entre certaines dépenses et l'encaissement des factures d'électricité !

Aussi longtemps que la SAIC se bornait pour l'essentiel à fournir du courant pour l'éclairage cette situation était gérable. Ensuite, avec l'accroissement de la population et la complexité croissante des moyens techniques à mettre en œuvre, il fallut recourir à la sous-traitance pour l'exécution de certains travaux. Mais ces derniers étaient intégralement financés par le Syndicat.

SAIC et Agence Postale communale : un seul guichet :

Cet événement, datant du 1er février 2011, a eu un impact considérable sur l'organisation du travail et la disposition des locaux du Syndicat. Madame Catherine Pernet-Solliet, employée depuis 2005 à mi-temps par la SAIC a été gratifiée d'un second mi-temps par la Mairie comme gestionnaire de la poste. Ainsi, désormais, usagers de la SAIC et usagers de la poste sont accueillis à un seul guichet par une même personne.

Madame Catherine Pernet-Solliet a dû suivre des cours de requalification dans le domaine postal. A ce moment, l'informatisation de la SAIC était terminée et bien rodée : automatisation du relevé des compteurs à distance, comptabilité, facturation. Aujourd'hui, la salariée à double chapeau -SAIC et Poste - tient à souligner qu'elle éprouve beaucoup de plaisir et de motivation dans son travail : rédiger la correspondance (courrier et e-mail), répondre au téléphone, transcrire les procès-verbaux trimestriels, effectuer les divers travaux d'ordre administratif et commercial. Elle dépend du Comité de la

SAIC, seul à même de définir la politique du Syndicat et de prendre des décisions.

Autre innovation qui a un retentissement non négligeable dans notre commune. **Depuis trois ans, le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique, <http://www.syane.fr/>) gère en effet les travaux sur le réseau de Pers-Jussy.** La SAIC est redevable à ce titre au SYANE et au Département d'une taxe de 12% au total. Cette taxe sert à financer en totalité ou en partie les travaux mais uniquement sur le neuf. Par contre, la SAIC continue à assurer à ses frais l'entretien et les réparations de ses lignes. Le SYANE est issu du Syndicat intercommunal d'Électricité du Département de la Haute-Savoie, créé en 1950. Celui-ci devient en 1985, avec l'adhésion formelle du Département au Syndicat, le SELEQ74. Au fil des années, il étend considérablement ses activités allant des travaux sur les réseaux électriques à l'équipement, au bâtiment, à la gestion cadastrale et à des compétences optionnelles telles que le gaz, l'éclairage public et les Télécoms. En 2010, il prend l'identité du SYANE.

Autre point essentiel : la SAIC demeure aujourd'hui encore la dernière ELD (Entreprise Locale de Distribution d'Énergie) de France non rattachée à des pouvoirs publics, commune, ville ou département. Comme le permet la loi de nationalisation de 1946 et comme le précise la brochure « L'originalité d'un service local de proximité », ⁷⁾ « ... la création d'un service public national de l'énergie autorise les élus qui le souhaitent à conserver le contrôle et la gestion de leurs réseaux de distribution et la fourniture d'énergie. Ce sont ainsi les élus de près de 300 ELD (Entreprises Locales de Distribution d'Énergie), sous forme de régies, coopératives, Société d'Économie Mixte et SICAE qui font le choix de

conserver leur structure. »

Aujourd'hui encore, il existe en France pas moins de 150 ELD qui desservent chacune entre 100 et 400'000 clients (voir carte, page de gauche en début de chapitre). Mais le statut de la SAIC, autogéré et indépendant de tout pouvoir public, n'est pas validé au même titre que celui des entités communales. Par exemple le Préfet ne reconnaît pas la SAIC en tant qu'association mais en tant qu'ELD assurant un service public. **Cette situation oblige à rechercher des synergies avec des Régies municipales.** C'est le cas avec la Régie Municipale de distribution d'énergie électrique de la Ville de Sallanches qui, elle-même, assure également des prestations informatiques en faveur de Bonneville, les Houches et d'autres. Même les entités reconnues, telles que Bonneville et Sallanches, collaborent avec d'autres ELD. En outre des pourparlers sont en cours avec le système de facturation de la Régie électrique de la Ville de Metz dans le but de bénéficier d'un logiciel extrêmement coûteux et de manière complexe qui devrait permettre d'acheter du courant à un prix avantageux sur le marché libre, par le biais d'une sorte de bourse fonctionnant par tranche de trois heures.

Actuellement, l'ouverture du marché de l'électricité, tout en posant de difficiles problèmes d'adaptation, n'a pas eu de conséquence sur la clientèle de la SAIC : personne ne nous a abandonné en faveur de la concurrence et le nombre de clients privés poursuit sa croissance à un rythme normal.

Notes :

- ¹⁾ Source : télécopie de EDF du 18 février 2000 adressée à la SAIC
- ²⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 3, Fayard 1996, p. 356
- ³⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 3, Fayard 1996, p. 201
- ⁴⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 3, Fayard 1996, p. 683 et 684
- ⁵⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 3, Fayard 1996, p. 639
- ⁶⁾ Histoire de l'électricité en France, tome 3, Fayard 1996, p. 657
- ⁷⁾ L'originalité d'un service local de proximité, voir: <http://www.anroc.com/>

Loi N° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz



LOI
Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz
Version consolidée au 01 janvier 2012

► Titre Ier : De la nationalisation des entreprises d'électricité et de gaz.

Article 1
Créé par Loi 46-628 1946-04-08 JORF 9 avril 1946, rectificatif JORF 18 avril 1946, JORF 3 mai 1946
A partir de la promulgation de la présente loi, sont nationalisés :
1° La production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation d'électricité ;
2° La production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation de gaz combustible.

Article 2
Créé par Loi 46-628 1946-04-08 JORF 9 avril 1946, rectificatif JORF 18 avril 1946, JORF 3 mai 1946
La gestion des entreprises nationalisées d'électricité est confiée à un établissement public national de caractère industriel et commercial dénommé "Electricité de France (E.D.F.), Service National".
Il comporte au moins six secteurs destinés à étudier, réaliser et exploiter sous sa direction, les moyens de production d'électricité. Une loi, qui sera votée avant le 31 mars 1947, déterminera le statut de ces secteurs et la nature de leur autonomie.
La gestion de la distribution de l'électricité est confiée à des établissements publics de caractère industriel et commercial dénommés "Electricité de France, Service de distribution" suivi du nom géographique correspondant.

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000086448&categorieLien=cid>

Électricité en France : petit lexique

Production et consommation d'électricité en France en 2013

Production totale : 551 Twh

(73% nucléaire, 18,3 % hydraulique, 4,9% renouvelable, 3,8% thermique)
Consommation totale brute : 495,1 TWh

EDF (**Électricité de France**) outre la production, EDF assure des activités multiples :
Transport : **RTE (Réseau de Transport d'Électricité)**, filiale d'EDF assure 95% du volume distribué en France
Négoce des énergies : **EDF Trading**, filiale de EDF
Tarification : depuis 2007, EDF fournit le tarif réglementé de vente d'électricité. Elle propose aussi des tarifs sociaux.

ELD **Entreprises Locales de Distribution d'Énergie**
Voir carte ci-dessous. Définition, rôle, relations avec la SAIC, adresse Internet : voir chapitre 4, dernière page

ERDS **Electricité Réseau Distribution France**
Entreprise créée en 2008 dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. ERDF gère le réseau de distribution d'électricité dans le cadre d'une délégation de service public. Pour le transport, ERDF envoie les factures à la SAIC

Syndicats départementaux ou intercommunaux d'énergie :
En Rhône-Alpes il en existe 9. Celui de la Haute-Savoie est le **SYANE** Historique, compétences, domaines d'intervention et relations avec la SAIC : voir chapitre 4, dernière page

Les préfetures
Contrôlent une fois par an la qualité du réseau et les investissements
La SAIC participe deux fois par an aux réunions organisées par la Préfecture de Haute-Savoie.

CRE **Commission de régulation de l'énergie**
Autorité administrative indépendante créée en 2000. Elle veille au bon fonctionnement du marché de l'énergie et arbitre les différends entre utilisateurs et exploitants.
La SAIC transmet au CRE le catalogue des prestations, ses tarifs et les modifications de ceux-ci.

Loi N° 2010-1488 : Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence
Cette loi, datant du 7 décembre, régle, en partie à titre transitoire, la nouvelle organisation du marché de l'électricité.
Accès internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023174854&categorieLien=id>

Les ELD en France :



Bibliographie

Archives disponibles auprès de la SAIC :

Statuts du Syndicat d'Intérêt collectif agricole de Pers-Jussy. Ces statuts, datés du 6 février 1921, constituent en fait l'acte de fondation de ce syndicat qui est l'ancêtre de la SAIC actuelle.

Le livre des comptes du Syndicat d'Intérêt collectif agricole de Pers-Jussy. Ce document fournit, année après année, la situation financière du Syndicat. Il contient aussi quelques éléments statistiques tels que les dépenses pour l'établissement du réseau, la consommation d'électricité (exprimée en francs), les noms de quelques créanciers. Il ne rend malheureusement pas compte des délibérations.

Un livre de la Coopérative agricole de Jussy. Ce document comporte, outre les rapports comptables et les résultats des élections internes, la transcription des grandes délibérations.

Le grand livre du Syndicat agricole de Pers-Jussy, une organisation qui ne s'est jamais impliquée dans l'électrification du village mais qui témoigne de la diversité des intérêts paysans locaux.

Archives des délibérations du Conseil Municipal de Pers-Jussy :

Elles sont disponibles en mairie. Nous avons consulté les procès-verbaux des années 1920 à 1962 dans le but de repérer ce qui avait trait aux questions liées à l'électrification.

Livres consultés :

Histoire de l'Électricité en France, tome 2 1919-1946, sous la direction de Maurice Lévy-Leboyer et Henri Morsel, Fayard éditeur, Paris 1994, 1438 p.

Histoire de l'électricité en France, tome 3, 1946-1987, sous la direction de Henri Morsel
Fayard éditeur, 1996, 1204 p.

Histoire de la France rurale, tome 4 depuis 1914, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, éditions du Seuil, Points Histoire 1992

La Troisième République, par Paul L. Bouju et Henri Dubois, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je N° 520, Paris 1963

La France de Vichy 1940 - 1944, par Robert O. Paxton,
éditions du Seuil, Points Histoire 1974, 380 p.

Nouvelle histoire de la France contemporaine - Tome 13, La crise des années 30, 1929-1938

Henri Dubief, Dominique Borne
éditions du Seuil, Points Histoire, 2006, 324 p.

Nouvelle histoire de la France contemporaine. Tome 14, De Munich à la libération 1938-1944

Jean-Pierre Azéma .
éditions du Seuil, Points Histoire, 2002, 408 p.

Documents divers :

L'électrification rurale ou le développement de la « fée électricité au cœur des campagnes

Étude de Arnaud Berthonnet parue dans la revue *Histoire et Sociétés Rurales* 2003/1, p. 193-219, consultable à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2003-1-page-193.htm>

FRANCE. Quelques traits marquant de l'évolution des structures agraires au XXe siècle

Article de Lisa Gauvrit accessible à l'adresse : http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-132.html

Le monde rural dans la crise des années 30

Document accessible à l'adresse : <http://www.laterre.fr/IMG/pdf/FPrural1-5.pdf>

La France et la crise des années 1930

Document accessible à l'adresse : <http://www.klubprepa.fr/Site/Document/ChargementExtrait.aspx?IdDocument=5156>

La Confédération Générale des Paysans Travailleurs

Article de Max Lagarriguel accessible à l'adresse : <http://lefestin.net/print/2046>

Le monde paysan sous Vichy : mythes et réalité

compte rendu d'une conférence-débat accessible à l'adresse : <http://www.clionautes.org/spip.php?article2897#.U-YunGeKB2s>

Le barrage de Génissiat

Histoire de la construction du barrage de Génissiat accessible à l'adresse : http://barrage-de-genissiat.com/page_21.htm

Les Entreprises Locales de Distribution d'Énergie (ÉLD) L'originalité d'un Service local de proximité

Brochure de 20 p. téléchargeable à partir du site : <http://www.anroc.com/>

Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. Version consolidée au 01 janvier 2012

Accessible à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000868448&categorieLien=cid>

Remerciements :

Merci à toutes les personnes qui, de par leur compétence, leur expérience, leurs souvenirs, ont rendu ce travail possible. En particulier à Solange Chassot, des Amis de Pers-Jussy et rédactrice de Pers-Jussy Autrefois et Aujourd'hui, qui est à l'origine de cette histoire brève. Merci encore à tous les responsables de la SAIC qui ont participé à la réunion du 6 septembre (voir au début du chapitre 4) ainsi qu'à Monsieur Denis Dupenloup, Conseiller municipal et à Monsieur Geoffrey Della Gioia, secrétaire de mairie, qui m'a assisté efficacement lors de la consultation des procès-verbaux du Conseil municipal.



SAIC PERS LOISINGES

76, chemin du Beule - 74930 PERS-JUSSY

TEL : 04 50 94 46 89 / FAX : 04 50 94 45 96